

Position de principe sur
la peine capitale

Du fait qu'elle croit au caractère sacré de la vie humaine ainsi qu'à l'évangile chrétien qui proclame l'espoir de la rédemption à l'humanité déchue, l'Armée du Salut au Canada ne participera jamais à une quelconque campagne réclamant le rétablissement de la peine de mort comme châtement ultime pour quelque crime que ce soit. Croire qu'il existe des cas désespérés et nier la possibilité du rachat vont à l'encontre de la doctrine salutiste.

Toutefois, la direction territoriale de l'Armée du Salut reconnaît que certains salutistes croient sincèrement en la prérogative de l'État d'exécuter des criminels dans certaines circonstances.

Forte de ses années de service au sein de l'appareil judiciaire de nombreux pays ainsi que de son ministère auprès des criminels et des victimes, l'Armée du Salut continue de croire fermement en la possibilité de rédemption pour quiconque se repent devant Dieu, place sa foi en Christ et laisse l'Esprit saint le régénérer.

L'Armée du Salut maintient qu'il faut protéger la société des criminels violents. L'Église, l'appareil judiciaire et la médecine doivent collaborer à la prévention du crime et au traitement des criminels. La société elle-même doit procéder à une autocritique honnête pour ce qui regarde sa tolérance vis-à-vis des valeurs véhiculées par les médias, et avoir le courage de légiférer contre tout ce qui amoindrit la dignité humaine, corrompt la moralité et fait ressortir ce qu'il y a de plus noir dans les passions humaines.



Territoire du Canada et des Bermudes

Approuvée en 1990